

Les résidents en zone boisée face à la menace de l'incendie

par *Suzanne POGGI**

L'étude que nous présentons est le fruit d'une recherche effectuée, à l'initiative de la D.D.E., dans le cadre d'un stage professionnel de fin d'études en aménagement du territoire.

Le problème de l'habitat en forêt se pose aujourd'hui comme une question difficilement incontournable.

Facteur d'aggravation du risque incendie en même temps que frein à la lutte contre le feu, il apparaît comme antinomique de la notion de "protection de la forêt".

Son contrôle, voire son interdiction est l'un des chevaux de bataille de la D.D.E., tenue de faire respecter la nouvelle loi (relative aux plans de zones sensibles). L'organisme d'Etat apporte ainsi son aide aux communes boisées pour l'élaboration de leur P.O.S., qui doivent prendre en compte le risque incendie (c'est le cas notamment à Saint-Marc Jaumegarde).

La loi sur la Sécurité civile du 22 juillet 1987 le définit en effet comme un **risque majeur**, faisant ainsi de tout espace d'habitat diffus en forêt une "zone à risque".

Cependant, la Direction de l'équipement a fait part de sa volonté d'envisager la question sous un angle différent, c'est-à-dire pas uniquement réglementaire. D'où la demande d'une enquête de type plutôt sociologique, qui devrait lui permettre de mieux connaître les habitants des zones boisées, et de savoir comment ils perçoivent

le phénomène -et éventuellement la menace- de l'incendie.

A terme, cette étude pourrait conduire à une coordination plus grande des différents acteurs de la problématique "urbanisme et forêt", avec peut-être la conception d'actions plus efficaces et une meilleure communication.

Un questionnaire a donc été établi, puis diffusé sur deux communes répondant aux caractéristiques requises, c'est-à-dire ayant une couverture boisée importante, où s'est développé un habitat pavillonnaire diffus. Il s'agit des communes de Saint-Marc Jaumegarde et du Tholonet.

Deux hypothèses orientaient le travail entrepris :

1° Les personnes résidant en forêt, de par leur comportement et leurs pratiques, sont plutôt des urbains que des ruraux. Ce type d'habitat, résidentiel, est le signe d'une distinction sociale forte.

2° Les résidents n'ont pas réellement conscience du risque incendie comme risque majeur ; leur comportement traduit au contraire un relatif sentiment de sécurité. Ce manque de prise de conscience constitue un obstacle supplémentaire dans la lutte pour la protection de la forêt contre l'incendie.

1- Les résidents des zones boisées

Les enquêtes traduisent en effet des

comportements résidentiels marquant une distinction socioprofessionnelle forte. Ces personnes aisées viennent chercher un endroit tranquille, dans un site de choix, pour y habiter.

Ce sont presque tous d'anciens urbains, qui continuent à avoir avec la ville un rapport privilégié (travail, courses, loisirs...).

Ils apprécient le calme et la beauté de l'endroit où ils vivent, se plaignent des principales contraintes qui peuvent peser sur eux (usage de la voiture et perte de leur tranquillité), mais très peu parlent de la menace du feu comme d'un inconvénient, chose tout de même surprenante car - on le verra plus loin- les enquêtés sont plutôt nombreux à dire qu'ils ont "peur du feu" (quand on le leur demande). Il semble donc que l'incendie ne fasse pas réellement partie de leurs préoccupations principales.

Cependant, un autre fait est apparu, venant à l'appui de la première hypothèse et illustrant les différences de rapport à l'espace naturel : 4 personnes sur 25 ont employé le terme de "colline".

Ce terme désigne à la fois, en provençal, les hauteurs sur lesquelles se développe la végétation mais sous-entend également la dimension humaine des rapports que l'homme entretient avec son milieu de vie depuis des siècles (v. "La colline", D.D.A.F.- A.D.E.A.R., Marseille, 1986). Parmi la population interrogée, très peu ont donc ce type de rapport vis-à-vis de la forêt, la plupart ayant un comportement urbain et plus superficiel de consommation visuelle, "esthétique" de l'espace.

*Stagiaire D.D.E. 13
Direction Départementale de l'équipement
- 7 av. du Gal Leclerc
13332 Marseille Cedex 03



Photo 1 : Octobre 1989, Sainte Victoire après l'incendie.

Photo J.B.

2- La crainte du feu

Le feu est synonyme, pour 1/3 des enquêtés de peur et d'angoisse, mais également de "destruction". Ses autres qualificatifs sont la "catastrophe", "l'horreur", "la désolation". Certains le considèrent comme un "crime", un "scandale", affichant un sentiment de révolte.

Cependant, deux personnes font des remarques allant un peu à l'encontre des précédentes, et qui tendent à considérer le feu comme un risque à accepter :

- c'est une "terreur entretenue par les médias" ;
- "contrepartie du privilège d'habiter un tel environnement ; il faut en assumer les risques".

De façon générale, les gens semblent avoir été réellement marqués par l'incendie de Sainte-Victoire. Face à ce sinistre, les sentiments qui dominent sont l'impuissance (pendant l'incendie) et la désolation (après).

On déplore la destruction de la nature et du site. Cependant, très peu ont eu peur, pas même au Tholonet, que l'incendie a "frôlé". Des termes forts expriment leurs sentiments face à l'événement : "catastrophe", "désastre", "tristesse", "mort de Sainte-Victoire".

Une personne évoque l'impression d'une surexploitation médiatique du phénomène, entraînant un regain d'intérêt pour le massif, qui n'était, après tout, "pas si boisé que cela".

Beaucoup remettent en cause les autorités, considérées comme indirectement impliquées, avec le souci de "trouver les responsables". Sur ce point, il peut être intéressant de citer l'étude que P.A. Vidal-Naquet a effectué sur les réactions des différents intéressés à la suite de l'incendie. Nous ferons ici référence à son ouvrage intitulé "L'incendie de la montagne Sainte-Victoire, les enjeux sociaux de la réhabilitation" (C.E.R.P.E. 1990).

Selon Vidal-Naquet, une dynamique assez complexe s'est mise en place, "oscillant entre la reconnaissance d'une faute collective et le refus plus ou moins net de la part de chacun des acteurs sociaux d'assumer sa part de responsabilité". L'absence de "victime émissaire" est à l'origine d'un faisceau croisé de critiques, entraînant une crise de légitimité et la déstabilisation de l'ordre institutionnel existant : Etat, O.N.F., pompiers, élus locaux, propriétaires forestiers et même les associations de défense de la nature, chacun se voyant reprocher de ne pas avoir su assumer ses fonctions.

Le feu est donc un facteur déstabilis-

sant, il fait peur et détruit. La destruction des biens et celle de l'environnement, de la nature sont les principales conséquences de l'incendie pour les interviewés.

La menace pesant éventuellement sur les personnes physiques est assez peu évoquée, signe d'un relatif sentiment de sécurité. En effet, les pertes humaines lors des grands incendies sont toujours plutôt faibles, en comparaison des dégâts subis par l'environnement ou, un peu moins souvent, les habitations. De plus, les morts se déplorent généralement parmi les pompiers. Cependant et objectivement, le risque n'en demeure pas moins d'une possible catastrophe.

Le sentiment de sécurité que l'on a évoqué apparaît d'ailleurs dans un entretien : "quand le feu menace les habitations (et les personnes), les moyens d'intervention sont tout de suite mobilisés, plus vite que quand il démarre en pleine nature".

Cependant, ce sentiment que l'on pourrait dire "inconscient" est réprimé lorsqu'on demande carrément aux interviewés s'ils ont peur, ou s'ils se sentent en sécurité.

La quasi totalité a effectivement le sentiment d'habiter une zone à risque, et ils sont presque autant à reconnaître avoir peur du feu.

3 - Des responsables ?

On sait, que des idées fausses circulent souvent sur le feu, notamment au sujet de l'attribution des causes. Les principaux responsables du feu, selon les habitants, seraient :

- d'une part, les imprudents ou négligents : cela recoupe les travaux de brûlage ou les barbecues effectués par certains résidents en été, ainsi que les touristes et les fumeurs ;

- d'autre part, les pyromanes, c'est-à-dire la malveillance (à laquelle on accorde autant d'importance qu'à la précédente cause).

Mais si les imprudences de toute sorte sont les raisons majoritaires (plus de 40 %), la malveillance n'est à l'origine que d'environ 10 % des feux.

"L'invocation de la démence et du crime pour tenter d'expliquer la permanence voire l'extension des incendies de forêt semble être une constante des commentaires qui accompagnent généralement ce genre de catastrophe. Invocation qui se métamorphose en litanie lorsque l'origine du feu demeure inconnue. Cette focalisation sur la malveillance et la folie a pour effet d'atténuer les responsabilités collectives et de préserver la cohésion du corps social. La diabolisation et l'"hystérisation" du mal exorcise la faute. Elle ne se fixe plus sur des individus ordinaires mais sur des individus "anormaux", n'ayant pas leur place dans la société" (P.A. Vidal-Naquet). Cela dispense en fait la société de se pencher sur ses propres responsabilités. Ce sont "les autres", fumeurs, touristes, résidents insouciantes, ou pyromanes.

A ce titre, les propriétaires forestiers sont également mis en cause, accusés de ne pas entretenir (on emploie aussi le terme de "assumer") leurs propriétés, c'est-à-dire de ne pas les débroussailler.

Parfois, les enquêtés expriment dans la dénonciation des éventuels responsables des accents d'accusation et une réelle véhémence.

De plus, à cette volonté de la société de "trouver des responsables", s'ajoute le rôle du phénomène médiatique, amplificateur des événements et, dans le cas présent, souvent outil de "désinformation".

Par ailleurs, il est intéressant de noter - sachant qu'il est communément reconnu aujourd'hui que la présence humaine et donc, les habitants eux-mêmes, aggrave les risques de départ

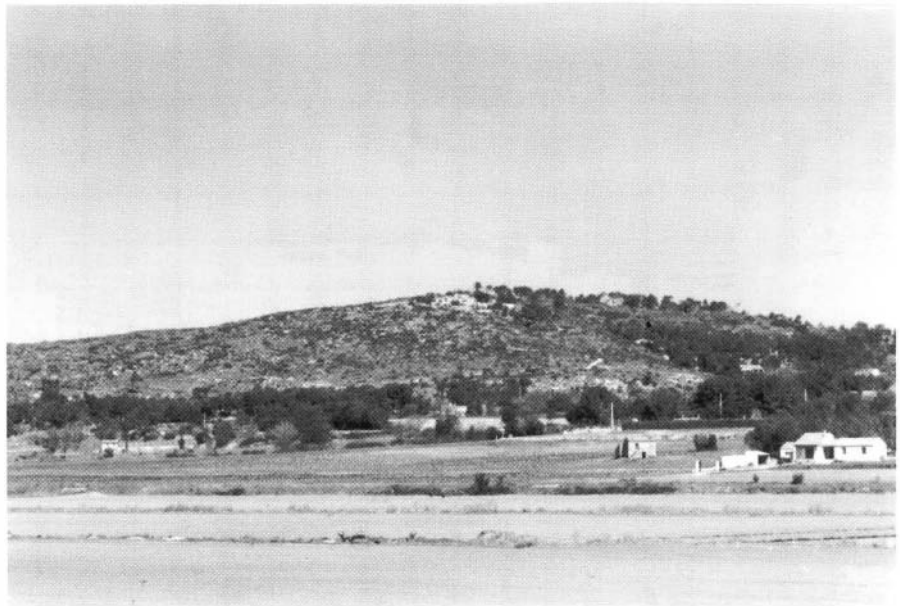


Photo 2 : Rognes : la maison, l'incendie et la colline.

Photo J.L.Arnaud

de feu- que certaines personnes précisent au cours de l'entretien (sans que le sujet ait été explicitement abordé) que l'habitat entretient la forêt, grâce à plus de surveillance et au nettoyage des lieux.

La démonstration a donc mis à jour certaines contradictions chez les résidents, affirmant, dans leur discours, avoir peur du feu, mais affichant des comportements inverses, traduisant une relative tranquillité.

De plus, tous répondent par l'affirmative à la question : "continuer à habiter en forêt". Ils partiraient éventuellement pour des raisons pratiques, mais "vraiment pas" à cause de la menace du feu.

Cela semble paradoxal avec ce qu'ils ont pu dire plus haut, semblant constamment "traumatisés" par l'incendie ; mais ce n'est finalement qu'une reprise du discours officiel (campagnes de protection) ou médiatique (feu = fléau) qu'ils ne ressentent pas réellement.

Pourtant, cette question a été sciemment posée juste après celle relative à l'incendie de Sainte-Victoire, dans l'idée que de tels spectacles peuvent impressionner et faire "réfléchir".

En fait, le sentiment de risque existe : "on est inquiet l'été, depuis quelques années, avec les grands incendies, avant non". Ainsi, l'incendie de Sainte-Victoire a dû marquer les populations voisines. Mais la peur semble être estompée par le fait que les gens "se plaisent" où ils habitent, ils y sont bien, ce sentiment de bien-être et la beauté du

site étant finalement antinomiques d'une idée de risque. "Le feu, on en a peur quand on est pris dedans".

4 - Les résidents face à la loi

Les principales mesures de protection connues sont celles que doivent presque invariablement avoir à l'esprit tous les résidents des espaces boisés :

- le débroussaillage (mesure assez récente);
- l'interdiction de faire du feu en période sèche.

Cependant, si elles sont souvent citées, elles ne le sont pas à l'unanimité (alors qu'elles sont incontournables d'après la loi).

On évoque aussi beaucoup les consignes d'autoprotection : en cas de feu, fermer les volets, s'enfermer dans la maison..., puis les interdictions de fumer ou de se promener en forêt.

Assez peu citent les recommandations quant à la disposition éventuelle d'une réserve d'eau et, le cas échéant, à l'équipement d'une motopompe. Pourtant, cela fait partie des principaux conseils en matière d'autoprotection donnés aux habitants après l'obligation de débroussailler.

Il apparaît aussi que les gens ne connaissent pas toujours exactement le contenu réglementaire des mesures de protection. Les textes de loi sont souvent complexes, et une meilleure communication serait peut-être nécessaire.

Il semble cependant que l'obligation de débroussailler soit maintenant "passée dans les mœurs", du moins dans les communes sur lesquelles porte l'étude, puisque toutes les personnes interrogées déclarent le faire, chaque année pour la plupart.

De nombreuses personnes interrogées pensent que c'est une mesure nécessaire mais il semble aussi parfois que l'on reconnaisse sa nécessité du fait de la contrainte, "il faut le faire". Certains sont plus mitigés.

On soulève en effet les problèmes du coût (élevé) de l'opération, de sa relative inefficacité par grand vent, la destruction de la forêt qu'il entraîne en empêchant son renouvellement. D'autres personnes se plaignent de ne savoir que faire des végétaux coupés, et de les laisser sécher en tas, ce qui est tout aussi dangereux.

Une ambiguïté doit tout de même être relevée : les gens considèrent souvent le débroussaillage comme la mesure anti-feu, au détriment d'autres mesures comme l'autoprotection notamment.

Ainsi, certains interviewés souhaiteraient le généraliser à l'ensemble des propriétés forestières, d'autres proposant la suppression des résineux autour des habitations. On assiste finalement à la superposition de deux logiques contradictoires que sont une volonté de vivre dans la nature en même temps que le souhait de sa "domestication", qui, à longue échéance, peut entraîner en fait sa destruction.

Cependant et dans l'ensemble, même si leur connaissance est assez vague, les principales obligations sont respectées et les gens semblent prudents face au feu.

D'ailleurs, très peu de personnes déclarent faire des barbecues chez elles en été et les rares qui le font s'entourent de précautions (barbecue en dur, ou proche d'un point d'eau et loin des branches et broussailles).

Enfin, en réponse à l'une des questions, les principales propositions faites par les enquêtés pour améliorer leur sécurité sont de deux ordres :

- l'augmentation du nombre des bornes d'incendie (cependant, encore faut-il qu'elles soient remplies, connaissant le problème de l'eau en été dans le sud) ;

- créer des coupe-feu, débroussailler plus et mieux (critique des propriétés alentours laissées "à l'état de nature"), ou "créer des coupe-feu d'au moins 100 mètres".

Mais il ne faut pas oublier, comme le rappelle Guy Benoit de Coignac (Président de "Forêt Méditerranéenne", réunion de Valabre sur le thème "habitat et forêt", 20/11/92), que la forêt est un écosystème, on ne peut pas la traiter comme un parc. Le débroussaillage est une bonne mesure autour des maisons mais le faire dans toutes les forêts serait une catastrophe et entraînerait leur disparition. Heureusement, cette mesure reviendrait trop cher par rapport à la rentabilité de la forêt. C'est cepen-

dant ce qu'on fait en Afrique du Nord (au Maroc par exemple), empêchant le renouvellement des vieux arbres, phénomène aggravé par le pacage des bêtes.

Ainsi, les résidents s'intéressent moins à l'environnement qu'à leur environnement. Même s'ils respectent la loi (dont ils ont parfois une connaissance assez vague), ils n'ont pas instinctivement une appréciation globale du problème de l'incendie et de la protection de la forêt. Outre une réglementation adaptée, une sensibilisation des habitants serait donc nécessaire, en se servant d'exemples proches (comme Sainte-Victoire).

D'une façon plutôt générale, les conclusions que nous pouvons tirer de l'enquête corroborent les hypothèses élaborées en début de travail, avec tout de même quelques nuances. En effet, la conscience du risque incendie est présente chez les habitants, mais est largement "contrebalancée" par le sentiment de bien-être que leur procure un cadre de vie "enchanteur" ainsi que par une législation récente et pas encore assez précise.

Il est souhaitable qu'une affirmation plus stricte des lois (qui est en train de s'opérer avec, notamment, les P.Z.S.I.F.) couplée à d'efficaces campagnes d'informations auprès des résidents auront raison des dysfonctionnements actuels.

S.P.

Devant ces constats, il apparaît nécessaire de sensibiliser davantage les populations et ceci passe en premier lieu par un réajustement du discours : ce n'est pas la malveillance mais l'imprudence de tout un chacun qui est à l'origine de la majorité des sinistres. Les moyens déployés pour faire passer l'information auprès du public sont considérables (tracts, affiches, livres, spot T.V., conférences...) pourtant les résultats escomptés ne sont pas atteints. Pour une meilleure sensibilisation, il semble qu'une des démarches essentielles soit d'impliquer les populations, de les utiliser dans les travaux et les réflexions qui se mettent en place. Les résidents doivent être partie prenante des décisions et des réformes si l'on veut qu'ils les respectent ensuite. Cette implication pourrait passer par des programmes de formation auprès de ces résidents, formation leur apprenant les gestes préventifs

mais aussi défensifs. Ces programmes devront être rendus obligatoires pour tout habitant en zone boisée si on veut qu'ils s'y rendent.

Ainsi, les gens veulent habiter dans des milieux naturels tout en étant en sécurité, ils doivent comprendre que cette sécurité a un prix et suppose un certain nombre de contraintes.

En même temps, on constate que cette non prise de conscience est directement liée au degré d'implication des instances décisionnaires. Il y a corrélation indéniable entre habitants et élus : si il n'y a pas de volonté de prise en compte des uns, il ne peut y en avoir des autres et inversement.